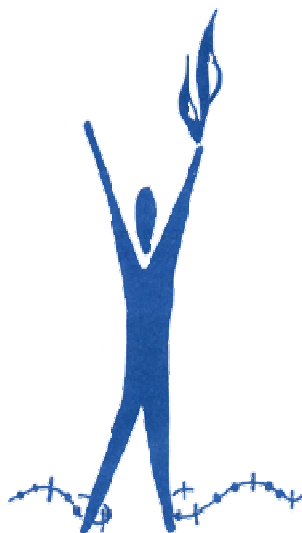


LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de L'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin mensuel N° 2 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme (LBDH) « ITEKA »

Mai 2016

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
0 .INTRODUCTION.....	5
I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L’HOMME.....	5
I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE	5
I.2. DES CAS D’ENLEVEMENTS ET D’ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES.....	8
I.3.DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS	9
I.4. DES CAS D’ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES	10
I.5.DES CAS DE VIOLATION DU DROIT A LA JUSTICE : DROIT A UN PROCES EQUITABLE	19
I.6.DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	20
II.DES FAITS SECURITAIRES.....	21
II.1. LE PHENOMENE DES CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES.....	21
II.2. DES POLICIERS ET DES MILITAIRES EX-FAB ET EX-PMPA, CIBLES D’ATTAQUES.....	22
II.3. AUTRES ATTAQUES ARMEES.....	23
II.4. D’AUTRES FAITS RELEVES.....	25
III. DES PHENOMENES RECURRENTS.....	27
IV.DES INSTRUMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX VIOLES.....	27
V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	28

SIGLES ET ABREVIATIONS

API : Appui à la Protection des Institutions

BAE : Brigade Anti-Emeute

BUCECO: Burundi CementCompany

CECAD : **Coopérative d'Epargne et de Crédit pour l'Auto-Développement**

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force de Défense de laDémocratie

CNI : Carte Nationale d'Identité

CONAPES : Conseil National du Personnel de l'Enseignement Secondaire

DCE : Direction Communale de l'Enseignement

ECOFO : Ecole Fondamentale

EP : Ecole Primaire

ETB : Ecole Technique de Bubanza

FAB : Forces Armées Burundaises

FNL : Front National de Libération

GB Telecom: General Business Telecommunications

LCVG : Lésions Corporelles Volontaires Graves

MSD : Mouvement pour la Solidarité et le Développement

OMP : Officier du Ministère Public

OPC : Officier de police Chef

OPJ : Officier de Police Judiciaire

OTB : Office du Thé au Burundi

PJ : Police Judiciaire

PMPA : Partis et Mouvements Politiques Armés

PRODEFI : Programme de Développement des Filières

PSI : Police de Sécurité Intérieure

SNR : Service National de Renseignements

TGI : Tribunal de Grande Instance

UA : Union Africaine

VQ : Vol Qualifié

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel sur la situation des droits de l'homme est le 2^{ème} produit par la Ligue Iteka après avoir lancé un bulletin hebdomadaire d'information, le 22 mars 2016.

Il est ainsi un condensé des informations parues dans les bulletins hebdomadaires de chaque mois. Ce rythme permettra à la Ligue Iteka de dégager mensuellement les grandes tendances qui se dessinent quant aux violations des droits de l'homme, de mettre en exergue les violations majeures et d'alerter à temps sur les graves violations des droits humains et la dégradation de l'état sécuritaire dans le pays.

Ce deuxième rapport mensuel est un condensé des informations parues dans le bulletin ITEKA N'IJAMBO du n°5 à 8, couvrant la période du 02 mai au 31 mai 2016.

Sur le plan de la situation des droits humains, les grandes tendances observées sont notamment 28 cas d'allégations de violations du droit à la vie dont 4 ex-FAB, 8 cadavres dont certains non identifiés, 7 personnes tuées dans des attaques armées ciblées, 4 cas de torture, traitements cruels inhumains et dégradants, 15 disparitions forcées, 1111 cas d'arrestations et détentions arbitraires, 5 cas des violences basées sur le genre et 16 cas d'allégations de violations du droit à la liberté de mouvement et de circulation.

I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Au cours du mois couvert par ce rapport, selon les informations recueillies par la Ligue Iteka, 28 personnes ont été tuées dont 7 personnes dans des attaques armées ciblées, généralement par des hommes non identifiés en uniformes militaires et / ou policières.

Des cas Illustratifs :

Deux personnes tuées en zone urbaine de Musaga, en Mairie de Bujumbura

Deux personnes ont été tuées dans la même nuit du 4 au 5 mai 2016, dans la zone Musaga, en Mairie de Bujumbura. Il s'agissait du nommé Jean Bosco Habonimana surnommé Ndadaye, qui a été tué par balle, à la deuxième avenue en zone urbaine de Musaga, tout près de chez lui et d'une personne surnommée Wakenya. Cette dernière a été abattue, par balle aussi, à la deuxième avenue Musaga par des hommes armés. Selon des sources sur place, ces hommes armés en tenues militaires seraient des Imbonerakure du CNDD-FDD. Ils

se seraient éclipsés après leurs forfaits sans être identifiés. Ils auraient été en en compagnie des policiers.

Une personne tuée en province de Kirundo

Le nommé Bizuru a été tué dans un bar se trouvant à Murama au chef-lieu de la province de Kirundo, en date du 30 avril 2016. La victime partageait un verre avec d'autres personnes lorsqu' elle a été surprise par des coups de fusil qui l'ont atteint à mort. Les sources sur place ont indiqué que les auteurs de ce crime visaient cette personne et seraient des Imbonerakure de cette province. Aucune enquête n'a été ouverte pour identifier les criminels.

Un cadavre d'une femme retrouvé en zone urbaine de Kanyosha

Le cadavre d'une femme tout nu d'une femme prénommée Maman Kelly a été découvert le 01 mai 2016 entre la 3^{ème} et 4^{ème} avenue au quartier de Musama III en zone urbaine de Kanyosha. Cette femme a été poignardée et ensuite achevée à coup de pierres. La victime habitait à la 7^{ème} avenue de ce même quartier. Elle a été découverte complètement déshabillée et elle aurait été probablement violée avant son assassinat. Des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD ont été pointés du doigt comme étant les auteurs de ce crime par les sources sur place.

Trois personnes dont deux militaires ex-FAB tués en commune Burambi, province Rumonge

Dans la nuit du 9 au 10 mai 2016, deux militaires ex FAB en retraite et un autre habitant la colline Gishiha, zone Maramvya, Commune Burambi, province Rumonge ont été tués par des hommes armés identifiés par la population comme étant des policiers. Les victimes de cette attaque ont été Emmanuel Ndekatubane, Rémy Nsengiyumva et Domitien Manirakiza qui sont morts sur le champ tandis qu'un enfant du nom de Guy Trésor Gakiza, fils de l'une des victimes, Rémy Nsengiyumva, a été grièvement blessé.

D'après les informations recueillies sur place à Burambi, ces deux militaires ex-FAB avaient été arrêtés et incarcérés le 6 mai 2016, accusés par l'administration à la base d'avoir participé dans l'attaque du 3 mai 2016 (cfr le bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°5). Ils avaient été relaxés une semaine après leur arrestation mais le chef de zone Maramvya Prime Ndayisenga (il serait auteur du meurtre de Jérôme Nduwimana alias Vandam en date du 28 mars 2016, cfr Iteka n'Ijambo n°1) avait continué à exercer des menaces sur eux.

Des sources dignes de foi ont révélé que les auteurs de cet assassinat seraient des policiers qui auraient agi sur l'ordre de ce chef de zone. Une liste d'autres militaires ex-FAB de la localité à abattre aurait été dressée par ce chef de zone qui agirait avec la complicité de son parti politique CNDD- FDD.

Un militaire ex-FAB tué par balle en zone urbaine de Kinama, en Mairie de Bujumbura

Un militaire ex-FAB du nom de Gervais Simbagoye a été tué par balle dans l'après-midi du 9 mai 2016, tout près de l'Eglise Pentecôte du quartier Ruyigi, en Zone urbaine Kinama, Mairie de Bujumbura. La victime était avec son épouse qui faisait des achats dans une boutique de la place. Ceux qui l'ont tiré dessus étaient à bord d'une moto. Les sources sur place ont indiqué que les auteurs de cet assassinat seraient des Imbonerakure, en complicité avec des policiers.

Un docteur tué en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura

Dr. Benoît Nizigiyimana, médecin à la Croix-Rouge du Burundi, a été assassiné dans la nuit de vendredi à samedi, le 21 mai 2016, à la 14^{ème} avenue, quartier Mirangoll, zone urbaine de Kamenge, vers minuit. Son épouse qui était avec lui a été grièvement blessée et a succombé à ses blessures, selon des sources sur place.

Selon ces mêmes sources, des jeunes Imbonerakure de la localité font des rondes nocturnes et pourchassent toute personne qui est soupçonnée d'être de l'opposition. La Croix-Rouge serait dans le collimateur du pouvoir CNDD-FDD qui considère que cette institution est allée au secours des manifestants contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Un colonel ex- FAB, retraité, tué en zone urbaine de Ngagara, Mairie de Bujumbura

Un retraité de l'armée, ex-FAB, le Colonel Lucien Rufyiri, a été tué le 24 mai 2016, vers 10 heures du matin, devant le portail de la clôture de sa maison, lorsqu'il rentrait chez lui au quartier II, en zone urbaine de Ngagara. Les auteurs de cette attaque ont pris la fuite à bord d'une voiture à vitres fumées.

Selon des informations recueillies sur place, des hauts gradés de l'armée et de la police auraient toujours menacé de mort feu Colonel Lucien Rufyiri afin de s'accaparer de ses terres se trouvant en zone Maramvya, commune de Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Certains avaient même commencé à ériger de force des maisons sur sa propriété.

La victime qui vivait d'élevage de vaches dans cette propriété s'était inquiété à plusieurs reprises des menaces qui pesaient sur lui depuis un bon bout de temps. Des sources variées ont affirmé que des membres du parti CNDD-FDD menaceraient de mort des anciens dignitaires qui ont acquis de grandes propriétés de terres dans certains coins du pays.

Une personne tuée Burambi, province de Rumonge

Le nommé Jérôme Buzenze a été tué à la machette, le 25 mai 2016, sur la Colline Shembe, zone Maramvya en commune Burambi, province Rumonge. Selon les informations recueillies sur place, la victime était connue pour être un objet de manipulation de la police et des Imbonerakure de cette localité, dans la traque des opposants au 3^{ème} mandat. Ces derniers

auraient décidé d'éliminer un témoin gênant qui pourrait les dénoncer un jour, selon des sources sur place.

I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCÉES

Un agent du SNR porté disparu à partir de son poste d'attache au SNR en Mairie de Bujumbura

Un agent du SNR, le nommé SavinNahindavyi, est porté disparu depuis le 1^{er} mai 2016. Selon des sources de sa famille, la victime s'était rendue à son travail comme d'habitude et personne ne l'a plus revue depuis lors. Son épouse affirme avoir été en contact au téléphone avec son mari vers 17 heures, le jour de son enlèvement. Les auteurs de ce forfait ne sont pas connus mais des sources bien informées disent que cet agent du SNR était en mauvaise posture avec des personnalités politiques et de la police.

Six jeunes gens portés disparus en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Six jeunes gens de la zone urbaine de Musaga dont un certain Patrick et un certain Japhet sont portés disparus en date du 18 mai 2016 et auraient été conduits vers une destination inconnue.

Ils avaient été arrêtés lors d'une fouille perquisition militaire et policière menée très tôt le matin de ce jour. Des policiers et des militaires avaient quadrillé certains quartiers de Ngagara et le quartier Musaga, à la recherche d'éventuels rebelles. Plusieurs arrestations ont eu lieu et les personnes arrêtées ont été acheminées vers les chefs-lieux des zones ci-haut mentionnées. Après consultation des cahiers de ménages, certaines personnes ont été relâchées moyennant le paiement des rançons à l'exception des 6 jeunes.

Un militaire ex-FAB porté disparu en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura.

Un militaire ex-FAB du nom de Philibert Nduwamungu, de la catégorie des sous-officiers, travaillant au camp militaire de Ngagara, a été victime d'un enlèvement, le 19 mai 2016, vers 17 heures. Les témoins de la scène ont indiqué que ce sous-officier a été enlevé par des agents du SNR, à la 1^{ère} avenue, en zone urbaine de Kamenge, commune Ntakangwa, au nord de la capitale Bujumbura.

Deux personnes portées disparues en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

En date du 20 mai 2016, le nommé EricNibitanga a été enlevé par des hommes en uniformes policières à bord d'un véhicule identifié par les témoins comme appartenant à la police. Selon les membres de sa famille et d'autres témoins, la victime rentrait à la maison au quartier de Musama, en zone Kanyosha, mairie de Bujumbura vers 18 heures. La victime aurait conduit vers un lieu inconnu de ses proches. Ces derniers craignent qu'EricNibitanga ait été victime d'exécution extra-judiciaire.

Une personne du nom de Callixtelrakoze est portée disparue depuis le 14 mai 2016, vers 16 heures 30 minutes. La victime, originaire de la commune Muhuta en province de Bujumbura rural, aurait répondu à un appel téléphonique au moment où elle allait rencontrer quelqu'un en zone urbaine de Kanyosha. Selon des sources sur place, en arrivant au parking des bus à Kanyosha, le véhicule de Désiré Uwamahoro, commandant de la BAE, l'aurait embarqué vers une destination inconnue.

Un jeune commerçant arrêté puis porté disparu en commune Mugamba, province Bururi

En date du 17 mai 2016, un jeune commerçant du nom de Jean Claude Ndikuriyo, originaire de la colline Ruhinga, zone Nyagasasa, commune Mugamba, aurait été arrêté par le commissaire de police en province Bururi lorsqu'il était dans sa boutique. Il a été conduit vers une destination inconnue de sa famille.

Trois personnes portées disparues en zone urbaine Musaga, Mairie de Bujumbura

Le matin de jeudi 26 mai 2016, la police a opéré une fouille-perquisition au quartier Kinanira, zone urbaine de Musaga. Trois personnes auraient été arrêtées et conduites vers une destination inconnue, selon les sources sur place.

I.3. DES CAS DE TORTURES, DE TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Les cas de torture, de traitement cruels, inhumains ou dégradants au cours de cette période sont au nombre de 4. Des cas illustratifs sont repris ci-dessous :

Deux fonctionnaires torturés par un député du parti au pouvoir en province de Ruyigi

Le président provincial du CNDD-FDD, Honorable Anglebert Ngendabanka en compagnie avec trois policiers et des Imbonerakure auraient malmené deux personnalités de l'administration publique dans cette province, les nommés Godefroid Hakizimana, conseiller à la DCE, en province de Cankuzo et Théoneste Ntaconayigize, Directeur de l'EP Cankuzo I.

Ces deux hommes étaient à leurs domiciles lorsqu'ils ont été surpris, vers 19 heures, par l'arrivée de ce député qui les a interpellés avec des menaces. Ils ont été embarqués dans son véhicule malgré les cris des membres de leurs familles. Les victimes ont été trainées dans la boue, frappées par des Imbonerakure qui assurent la garde du député. Ces victimes ont affirmé avoir demandé à leurs tortionnaires le temps de prier le bon Dieu avant de mourir.

Alertées, les autorités de la province dont le Gouverneur, ont exigé la libération des deux victimes tandis que le député se justifiait en disant qu'il était en train de les corriger pour être de mauvais gestionnaires d'une moto du parti CNDD-FDD. C'est vers 21 heures 30 minutes que le député les a libérés. Selon certains cadres du parti CNDD-FDD, le motif de cette tentative d'enlèvement aurait été due au fait que les 3 victimes auraient dit ne pas soutenir la candidature du député à la tête du parti CNDD-FDD au niveau provincial pour

2017. D'autres cadres de ce parti opposés à la candidature de ce député ont déjà perdu les postes au sein de ce parti et Honorable Anglebert Ngendabanka les menacerait de perdre les postes de chefs de services qu'ils occupent.

Une personne torturée en province de Rutana

En date du 19 mai 2016, vers 19 heures, sur la colline de Nyamabuye, zone de Kinzanza en commune de Gitanga de la province de Rutana, Vincent Ndiokubwayo, âgé de 32 ans, a été battu et blessé par des Imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir de la localité. Ces derniers faisaient la patrouille. Il aurait été malmené, accusé de rentrer à des heures avancées. D'après les sources sur place, c'était un prétexte car la victime appartiendrait au parti de l'opposition, le FNL de AgathonRwasa. Par après, il s'était rendu au centre de santé de Kinzanza pour subir des soins. Il voudrait bien porter plaintes une fois rétabli, car il a vu certains visages qu'il connaissait. Cependant, il aurait peur des représailles et de l'impunité dont jouissent les Imbonerakure du CNDD-FDD.

Un homme battu par des Imbonerakure, en commune Cendajuru, province de Cankuzo

Dans la nuit du 22 mai 2016, à 23 heures, Oscar Nyandwi, sous-colline Vyampa, colline Rukoyoyo, zone Nyamugari, commune Cendajuru, province de Cankuzo, a été attaqué et tabassé par un groupe des jeunes Imbonerakure à son domicile en défonçant la porte de sa maison. Ces Imbonerakure l'ont accusé de les avoir injuriés. Ils ont également volé une somme de 31.000Fbu qu'il avait dans sa poche. Il a été libéré le lendemain après avoir payé une somme de 20.000Fbu. Oscar Nyandwi a indiqué qu'il a été victime de son appartenance politique car il est membre du parti FNL d'AgathonRwasa.

I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES

Des arrestations en zone urbaine de Musaga, en Mairie de Bujumbura

- Lundi le 2 mai 2016, vers 10 heures du matin, 8 jeunes gens de quartier Musaga ont été arrêtés à la 1^{ère} avenue, zone Musaga. Selon des sources sur place, la police prétextait que les personnes arrêtées étaient des fumeurs de chanvres et buveurs de boissons prohibées. Des sources sur place ont indiqué que la police aurait changé de stratégie pour justifier les bavures dans les quartiers contestataires du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.
- Dans la matinée du 5 mai 2016, la police a arrêté au moins 80 personnes qui ont été par la suite acheminées au cachot de la zone Musaga. C'était à la suite d'une attaque perpétrée par des hommes armés au quartier de Gitaramuka de la même zone, dans la nuit du 4 mai 2016. Un jeune homme qui serait un Imbonerakure a été blessé et acheminé à l'hôpital. Certaines personnes ont été relaxées, après avoir payé des rançons, d'autres ont été conduites aux cachots du SNR.

Un leader du parti MSD arrêté en zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura

- Egide Niyubahwe, leader du parti MSD a été arrêté le 30 avril 2016 à la 6^{ème} avenue du quartier Nyakabigall, en Mairie de Bujumbura. Des policiers en uniformes accompagnés de jeunes civils Imbonerakure l'ont embarqué à bord d'un véhicule de la police. La victime était recherchée pour avoir été très actif pendant les manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Trois jeunes gens arrêtés par les agents de l'API en zone urbaine de Ngagara

Le 12 mai 2016 vers 18 heures, **des policiers** de l'API ont tiré des coups de feu et défoncé le portail se trouvant au quartier V, n°43 en zone urbaine de Ngagara. Ils ont torturé trois jeunes qui s'y trouvaient, Robin Ngingo, Jean Shingiro et Janvier Niyonkuru, avant de les embarquer vers le SNR. Leurs familles ont passé des jours sans leur nouvelle. Quelques jours après, ils ont été transférés à la prison centrale de Mpimba.

Un encadreur du Lycée de Tora arrêté en commune de Mugamba, province Burundi

Un encadreur du Lycée de Tora en commune de Mugamba, nommé Joseph Ndayisaba, a été arrêté par le SNR le matin du 14 mai 2016. La victime se trouverait sur une longue liste de personnes qui doivent être arrêtées par le SNR en commune de Mugamba. Elle a été relâchée par la suite après avoir payé une rançon dont le montant n'est pas connu. La famille craint que la victime même relâchée court le risque d'être tuée si elle ne se cache pas.

Un enseignant arrêté en pleine classe en commune de Mugamba, province Bururi

Le nommé Prime Ndayishimiye, représentant du syndicat CONAPES et membre du MSD a été arrêté en pleine classe au Lycée communal Mugamba, dans la journée du 12 mai 2016. Il était poursuivi pour avoir participé dans les manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza et a été conduit par le SNR vers une destination inconnue. Lors de l'opération d'arrestation de cet enseignant, la police du SNR a créé un désordre à l'école où les cours ont été suspendus pendant un long moment. Le Directeur de cette Ecole était visiblement en complicité avec la police, selon des sources sur place.

Au moins 300 personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga

Au moins 300 jeunes gens dont des élèves du Lycée municipal de Musaga, ont été arrêtés en dates du 11 et 13 mai 2016, à la première et à la deuxième avenue de la zone urbaine de Musaga ainsi que dans le quartier de Gitaramuka. Les attaques armées qui ont ciblé la localité de Gitaramuka, successivement le 28 avril et le 04 mai 2016, étaient à l'origine de ces arrestations. Selon les personnes arrêtées, les policiers les insultaient et les traitaient de déchets « imicafu ». Pour être libérés,

certaines jeunes ont dû payer des rançons et d'autres ont été conduits au cachot du SNR. Selon le Maire de la ville interrogé, les opérations ont l'objectif de « chercher à maîtriser les mouvements de la population ».

Au moins 150 jeunes gens arrêtés en commune de Mugamba, province de Bururi

La police burundaise a procédé à une rafle sur la colline Gakaranka, en commune de Mugamba, province de Bururi vendredi le 13 mai 2016. Plus de 150 personnes ont été arrêtées. Certains ont dû payer une rançon de 10000 Frs bu pour être relâchés pendant que d'autres ont été conduits aux cachots du SNR à Bujumbura, selon des sources sur place. Au moins 18 personnes arrêtées à la frontière burundo-rwandaise.

Un étudiant de l'Université Lumière de Bujumbura arrêté en commune Musaga, Mairie de Bujumbura

Le nommé Fabrice Nkuzimana, étudiant de l'Université Lumière de Bujumbura et joueur de l'équipe Muzinga, a été arrêté en date du 12 mai 2016 au cours d'une rafle policière pendant laquelle plus de 200 personnes avaient été conduites au chef-lieu de la zone de Musaga. La victime a été retirée de la masse et conduite au cachot du SNR.

Cinq élèves arrêtés en commune de Burambi, province de Rumonge

Les nommés Dieudonné Ndayikengurukiye, Désiré Nkurunziza, Alphonse Bayemere, Larson Nimubona et Hypax Mugenzi tous, élèves du Lycée Dama, situé en ville de Rumonge sont dans les mains de la police depuis mardi le 10 mai 2016. Ils sont soupçonnés d'avoir participé à l'attaque qui a coûté la vie à deux militaires ex-FAB de la colline de Gishiha en commune de Burambi, province Rumonge. C'était dans la nuit du 09 au 10 mai 2016. Leurs familles ne comprennent pas une telle accusation sur des jeunes enfants qui ont des relations familiales avec les victimes de cette attaque et pensent plutôt que c'est une manière de brouiller les enquêtes sur cette attaque qui aurait été commanditée par le chef de zone Maramvya et exécuté par des policiers, selon les familles des victimes.

Des arrestations dans les provinces du nord du pays : Kirundo, Kayanza et Ngozi

- Des Imbonerakure ont arrêté le nommé Mathias Ndayiragije, âgé de 28 ans de la colline Rambo, commune Kirundo en date du 10 mai 2016. Les ordres pour arrêter cette personne sont venus du Président des Imbonerakure de la Colline Nyange Bushaza, Monsieur Nkurunziza.
- Des Imbonerakure ont arrêté Frédéric Nzabumukiza, âgé de 38 ans de nationalité rwandaise en date du 7 mai 2016, à Buhoro dans la commune Bwambarangwe,

province de Kirundo, lorsqu'il se rendait chez son beau-père. Il était accusé d'être Rwandais.

- Le Président provincial des Imbonerakure, Monsieur Abel Ahishakiye a ordonné l'arrestation de GasanaDéo, âgé de 32 ans de la colline Runanira III, commune Kirundo, zone Kirundo centre. C'était en date du 10 mai 2016.
- Monsieur Nkurunziza, Président des Imbonerakure de la colline Nyange-Bushaza a ordonné l'arrestation, en date du 8 mai 2016, d'un jeune homme nommé aussi Nkurunziza, âgé de 19 ans de la colline Kireka, commune Kirundo rural.
- En province Ngozi, en date du 9 mai 2016, le nommé Sylvestre Ntirandekura de la colline Muremera, commune et province Ngozi, a été arrêté par des Imbonerakure dont un surnommé « Colonel ». Il est accusé de la vente des boissons prohibées alors qu'il n'y avait aucun objet de preuve à l'appui, selon des membres de sa famille. Il a été détenu au cachot de la PJ Ngozi.
- Une dame du nom de Mireille Manirabaruta, âgée de 23 ans, née à Tonda, commune Kabarore, province Kayanza mais résidant au centre-ville de Kayanza, a été arrêtée par la police le 10 mai 2016. Elle a été conduite au cachot de la PJ de Ngozi. Sur sa CNI se trouvait un reçu de paiement des médicaments en provenance du dispensaire de Kayanza dénommée « Eden » où elle s'était fait soigner. Au verso de ce reçu était marqué « Butare-Rwanda ». Cette indication a suffi pour qu'elle soit soupçonnée par la police qui la contrôlait, d'être de nationalité rwandaise et par conséquent irrégulière sur le sol burundais. Elle a été détenue au cachot de la PJ Ngozi.
- La police a arrêté en province de Kayanza, mercredi le 11 mai 2016, dans les enceintes de l'Hôtel « Amis Plus », vers 19 heures 30min, un homme du nom de Ndayisaba Faustin, originaire de la commune Mubimbi, province Bujumbura. Cette personne a été mise au cachot du commissariat de police de Kayanza.

Une femme arrêtée en zone urbaine de Ngagara, Mairie de Bujumbura

Des policiers ont arrêté le 12 mai 2016, à son domicile situé au quartier V de Ngagara, une femme du nom de Mathilde Hatungimana. Elle a été conduite au cachot du SNR. Les raisons de cette interpellation n'ont pas été révélées à sa famille.

Deux personnes arrêtées par des Imbonerakure en province Cankuzo

AboubakarNdaruzaniye et Diomède Nduwimana, tous originaires de la colline Mishiha, zone Munzenze, commune Mishiha dans la province Cankuzo, ont été

arrêtés en date du 5 mai 2016 par des Imbonerakure de la même colline et conduits au cachot de la commune. Ils sont sans dossiers et n'ont subi aucun interrogatoire. Ils sont accusés par des Imbonerakure d'avoir fait des rondes nocturnes.

Une personne détenue illégalement au cachot de police en commune Musongati, province Rutana

En date du 12 mai 2016, dans le cachot de police de Musongati se trouvait une détenue du nom de Joselyne Ntirubagwango, âgée de 39 ans dont le dossier a été clôturé depuis le 9 mai 2016. Elle était poursuivie pour assassinat. Le chef de poste de police a dit qu'il a manqué un moyen de déplacement pour emmener cette détenue devant le Parquet en province de Rutana.

Une personne arrêtée arbitrairement en commune Gisagara, province de Cankuzo

Le nommé Audace Nduwimana, originaire de la sous colline Gahongoro, colline Murago, de la commune de Gisagara, province de Cankuzo, a été arrêté le 14 mai 2016 par le chef du SNR à Cankuzo du nom de Nicaise Mugande, qui était accompagné par Honorable Anglebert Ngendabanka élu dans la circonscription de Cankuzo et en même temps président provincial du parti CNDD-FDD dans cette même province. Ce député aurait déjà opéré plusieurs arrestations arbitraires dans cette province.

La famille d'Audace Nduwimana aurait cherché ce dernier dans tous les cachots de la province Cankuzo mais ne l'a pas trouvé. Des informations recueillies sur place ont indiqué que la victime a été directement conduite au bureau du SNR de Gitega après son arrestation et serait incarcéré au commissariat de la police, dans cette province. Des sources sur place ont précisé que des Imbonerakure de la même colline qu'Audace Nduwimana, auraient été à l'origine de cette arrestation. Ils auraient informé le député Anglebert Ngendabanka que Audace Nduwimana venait souvent de Bujumbura où il travaillait et était une source d'insécurité. Pourtant, ses proches ont indiqué que ce dernier ne faisait que rendre visite à sa famille.

Deux agents de GB Telecom, arrêtés dans un Guest House, en province de Makamba

Deux agents de GB Telecom, les nommés Daniel Bucankura et Théogène Ntakarutimana ont été arrêtés, le matin du 21 mai 2016 par le chef provincial du SNR à Makamba, Samuel Bapfumukeko. C'était après une fouille perquisition opérée dans le Guest house « Akaruhuko ». Les victimes ont été conduites au cachot du commissariat provincial de Makamba. Les sources sur place ont indiqué qu'aucune arme n'avait été trouvée dans cet hôtel.

Arrestation de deux jeunes gens en commune Mukike, dans la province de Bujumbura

Deux jeunes gens , Claude Nibizi et Eddy Surwavuba, qui habitaient dans une même maison sur la sous colline Rurambira, colline Kivumu, commune Mukike ,province Bujumbura rural, ont été arrêtés par la police en date du 17 mai 2016, vers 5 heures 30 minutes. Les victimes étaient accusées d'être des rebelles. Les sources sur place ont indiqué que les victimes auraient été libérées en date du 20 mai 2016, après que leurs familles aient payé des rançons.

Des cas de détention arbitraire dans les cachots de la commune Mishiha, en province de Cankuzo

Les cas de détention arbitraire repris ci-dessous ont été relevés dans les cachots de la commune Mishiha, province Cankuzo au cours de la période sous observation. Ce sont des cas qui ne figuraient pas dans le registre d'écrou :

- Deux femmes, RénéeNyabenda et PascasieBerahino de la colline Musemo, en commune Mishiha détenues au cachot de ladite commune, depuis le 15 mai 2016, sans dossier et non inscrites dans le registre d'écrou. Elles s'accusaient mutuellement d'avoir incendié respectivement leurs maisons.
- Un mineur de 17ans du nom d' Emmanuel Bizozza, de la colline Rukwega, commune Mishiha, détenu au cachot de cette commune, sans dossier, accusé du vol.
- Frédéric Nzeyimana, de la colline Ruramba, commune Gisagara, a été arrêté en date du 17 mai 2016, en commune Mishiha et détenu au cachot de la commune Mishiha, sur injonction de l'administrateur communal. Cet homme est accusé de sorcellerie par la population de la colline Ruramba et il est détenu sans dossier.

D'autres personnes détenues sans dossier, dans ce cachot de la commune Mishiha, sont accusées de commercialisation de boissons prohibées (Kanyanga et Umuraha). L'administration et la police disent qu'elles seront libérées après avoir payé une amende variant entre 100.000FBU et 200.000FBU, à la commune.

Arrestation d'un jeune lauréat de l'ETB en commune de Mugamba, province Bururi

En date du 23 mai 2016,vers le matin, dans la commune de Mugamba , province de Bururi, un jeune du nom d' Edmond Mugisha, lauréat de l'ETB, a été arrêté sur la colline Gitara, zone Mwumba, commune Mugamba, province de Bururi. Les militaires de la position de Muyange l'ont arrêté sans mandat, selon les sources sur place. Il a été conduit au poste de police de Mugamba pour y subir un interrogatoire. Le motif de son arrestation est resté inconnu, selon les mêmes sources.

Un élève arrêté en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 23 mai 2016, des agents du SNR ont arrêté le nommé Polycarpe Mpundu, élève en 10^{ème} année au collège communal de Nyabisaka, en commune Mukike, province de Bujumbura rural. Ce jeune homme a été appréhendé à la sixième avenue n° 38, zone urbaine de Cibitoke. Selon des sources sur place, il était venu à Bujumbura le 22 mai, pour se faire soigner. La police l'a d'abord arrêté et l'a emmené au cachot de la zone de Cibitoke, où il est resté peu de temps, puis un véhicule du SNR immatriculé H 3838 A, est venu le prendre.

Deux personnes arrêtées en commune Buyengero, province Rumonge

Gaspard Mfashimana, ancien directeur de l'EP de Kwishwi et ArthémonAkeza, un enseignant de l'EP de la colline de Mujigo, ont été arrêtés par la police en commune Buyengero, province Rumonge. La police avait découvert un imperméable et une paire de bottines militaires au domicile de l'un de ces enseignants. Ces derniers étaient soupçonnés de tenir des réunions clandestines. Pourtant, aucun document en rapport avec ces prétendues réunions n'avait été trouvé.

Trois personnes arrêtées en commune Ndava, province Mwaro

Trois personnes ont été arrêtées par le SNR, le matin du 27 mai 2016, à 5 heures 30 minutes dans la commune Ndava, province Mwaro. Il s'agit d'un professeur de l'ECOFO prénommé Denis, membre du MSD, et de deux de ses voisins, Claude et son père Marc. Tous les trois étaient soupçonnés d'avoir des informations sur l'attaque survenue le 24 mai 2016 dans un bar de Ndava, qui a fait 2 morts dont 1 policier. Ils ont été emmenés au commissariat de police Mwaro.

Après l'interrogatoire, la police a relaxé Claude et son père Marc mais a gardé Denis. Les proches de ce dernier pensent que c'est à cause de son appartenance politique que la police le harcèlerait. La population de la localité réclame plutôt des enquêtes sérieuses, sur cette attaque. Les sources sur place ont pointé du doigt des jeunes Imbonerakure comme étant à l'origine de ces arrestations. Ces derniers dénonceraient abusivement ceux qui sont contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza ou ceux qui ne sont pas du CNDD-FDD, selon les mêmes sources.

Au moins 500 personnes arrêtées en zone urbaine de Bwiza, Mairie de Bujumbura

Au moins 500 personnes ont été arrêtées par la police dans une fouille perquisition menée en date du 28 mai 2016, vers le matin, dans la zone urbaine de Bwiza, en Mairie de Bujumbura. Plusieurs personnes dont la majorité était constituée de jeunes gens, ont été sommées de monter dans des camions de police et ont été conduites à l'EP de Bwiza où certaines ont dû payer des rançons avant d'être relâchées, selon des victimes de cette rafle.

Un jeune homme arrêté en commune Gisagara, province Cankuzo

ChadrackNduwimana, de la colline, zone et commune Gisagara a été arrêté le 31 mai 2016 à son domicile par un policier nommé Claver Nzikoruriho, l'accusant d'avoir dénoncé deux hommes détenus pour avoir commis un vol. Ce policier agissant sous l'influence de deux détenus accusés de vol, a mis au cachot illégalement ChadrackNduwimana à l'insu de l'OPJ mais il a été libéré 3 heures après l'intervention d'un membre de la société civile.

Arrestation des jeunes gens en commune Cendajuru, province Cankuzo

Cyriaque Yamuremye, âgé de 19 ans, Innocent Nijimbere, âgé de 17 ans, Adrien Sindayigaya, âgé de 16 ans, tous originaires de la colline Bujiji, commune Mwakiro, province Muyinga, et DéoNtakarutimana, âgé de 36 ans, de la colline Nyambuye, commune Bukirasazi, province Gitega, ont été appréhendés en commune Cendajuru et détenus au commissariat de Cankuzo, dans la semaine du 24 mai 2016, quand ils se rendaient en Tanzanie. Ils étaient accusés de vouloir rejoindre la rébellion, mais eux disaient qu'ils se rendaient en Tanzanie à la recherche de l'emploi. Les 3 premiers ont été libérés mardi le 31 mai 2016, mais DéoNtakarutimana est resté au cachot pour des raisons de protection car il avait des problèmes mentaux, selon la police.

Des détentions illégales en province de Rutana

En date du 20 mai 2016, au cachot de la police de Rutana, des cas de détentions illégales ont été relevés Il s'agissait des dossiers des personnes suivantes : Elias Kijigo âgé de 17 ans accusé de LCVG, Désiré Nduwimana, âgé de 32 ans, accusé de vente des stupéfiants, Donatien Niyongabo âgé de 20 ans accusé de viol, Fyiri âgé de 31 ans accusé de VQ et destruction méchante, Aline Sikubwabo, âgé de 26 ans accusé de VQ et Thaddée Nitunga âgé de 20 ans accusé de VQ et EricNiyongabo âgé de 19 ans accusé de Viol.

Les dossiers de ces derniers avaient été clôturés au niveau de la police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet depuis respectivement le 14 avril, 10 mai, 13 avril, 13 mai, 15 mai, 15 mai et 15 mai 2016 mais n'ont pas été jugés dans les délais.

En principe, c'est une violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale qui stipule que : « Dès que l'enquête a établi à l'encontre d'une personne gardée à vue des indices graves et concordants de nature à motiver son inculpation, l'auteur présumé de l'infraction ne peut plus être entendu dans le cadre de la garde à vue à laquelle il doit être mis fin. Il doit être conduit sans délai devant le Procureur de la République qui décide de sa libération ou de son transfert dans un établissement pénitentiaire. »

Selon le procureur, les irrégularités signalées ci-haut, étaient dues au manque du personnel.

Seize personnes refoulées du Rwanda et détenues par le SNR en province de Kirundo

Seize personnes refoulées par le Rwanda ont été arrêtées, le 18 mai 2016, au poste frontalière de Gasenyi par le SNR après leur refoulement par les autorités rwandaises. Au lieu d'être mis dans un centre de transit, ils ont été mis au cachot du SNR à Kirundo. Il s'agissait de :

- Emanuel Twagiramukama, 28 ans, colline Mukoni, commune Muyinga, province Muyinga,
- ShabanNdacayisaba, 18 ans, colline Nyamirambo, commune Muyinga, province Muyinga,
- Edouard Ndayikengurutse, 25 ans, colline Gitwenzi, commune Ntega, province Kirundo,
- Richard Niyonkuru, 23 ans, colline Muyumpu, commune Bugabira, province Kirundo,
- Elie Bizimana, 20 ans, colline Marembo, commune Busoni, province Kirundo,
- Faustin Minani, colline Murore, commune Busoni, province Kirundo,
- Juvénal Bintunimana, 24 ans, colline Yaranda, commune Kirundo,
- Nestor Barakamfitye, 23 ans, colline Gahosha, commune Gitobe, province Kirundo,
- Anicet Nduwayezu, 37 ans, colline Kirempera, commune Kiremba, province Ngozi,
- Jean Nsengiyumva, 18 ans, colline Gicumbi, commune Marangara, province Ngozi,
- Pascal Manirambona, 27 ans, colline Kinanira, commune Giteranyi, province Muyinga,
- Moise Tuyisenge, 17 ans, colline Nyabibuye, commune Butaganzwa, province Kayanza,
- J.MarieNdacayisaba, 29 ans, colline Mafu, commune Tangara, Province Ngozi,
- Benjamin Mayagugwa, 30 ans, colline Nyando, commune Tangara, province Ngozi,
- Emma Niyomugenzi, colline Nyarunazi, commune Kirundo, province Kirundo,
- Nsengiyumva, 24 ans, colline Kirungo, commune Tangara, province Kirundo,

Une personne arrêtée par le chef de zone Ngozi et détenue au cachot de la PJ Ngozi

En date du 24 mai 2016, vers 13 heures, le nommé Vincent Nsabimana de la colline Gahwazi, commune et province Ngozi, a été arrêté par le chef de zone Ngozi. La personne arrêtée, était avec un ami dans une buvette de la bière locale. Elle a été directement conduite au cachot de la PJ Ngozi. Dans le registre d'écrou, ni la date d'entrée ni l'infraction n'était mentionnée.

Des personnes arrêtées par des Imbonerakure en province de Kirundo

- Audace Bunani âgé de 28 ans, vivant sur la colline Gatara en commune Busoni, a été arrêté le 20 mai 2016 par un Imbonerakure prénommé Damascène ;
- Innocent Nkuzimana, 26 ans, colline Murama, commune Kirundo a été arrêté par un Imbonerakure du nom de Niyonzima ;
- Oscar Nduwayezu, 35 ans, colline Rugero II, a été arrêté par des Imbonerakure le 21 mai 2016;

- Pascal Bizimana, 23 ans, colline Kireka, commune Kirundo, a été arrêté par un certain Ndayisaba, membre du parti du pouvoir.

Toutes ces personnes ont été remises par après au SNR qui les a mises dans le cachot sans aucune charge à leur endroit.

Une personne arrêtée par la population, accusée d'insulter un chef de colline

En date du 23 mai 2016, Gabriel Ndarugirire, habitant de la colline Nyamiyogoro, zone et commune Muruta, province de Kayanza, a été arrêté par la population de la même colline. Il était accusé par cette dernière d'avoir insulté le chef de colline et d'avoir vendu deux porcs qu'il avait reçus du PRODEFI. Il a été ensuite incarcéré au cachot de la commune Muruta le même jour.

Arrestation illégale d'un militaire par des policiers à Cankuzo

Dans la nuit du 28 mai 2016, un militaire qui était en campement tout près du stade de Cankuzo pour les exercices militaires, a été arrêté et mis au cachot par des policiers de Cankuzo. Il allait pourtant rendre visite à sa famille, à quelques mètres du site de campement. Il a été libéré la même nuit sous pression de ses collègues.

I.5. DES CAS DE VIOLATION DU DROIT A LA JUSTICE : DROIT A UN PROCES EQUITABLE

- En date du 28 avril 2016, le nommé Nestor Baryamwabo de la colline Ruhongore, commune et province Ngozi, a été réarrêté par des agents de la police au chef-lieu de la zone Mugomera, pour le même motif d'assassinat comme indique le registre d'écrou alors qu'il avait bénéficié de la grâce présidentielle par décret n° 100/152 du 27 juin 2014 portant mesure de grâce d'une servitude pénale subsidiaire de 5 ans. Il était sorti de la prison centrale de Ngozi en date du 10 octobre 2014.
- Trois détenus du SNR transférés dans la prison de Mpimba, en Mairie de Bujumbura, après une arrestation illégale : Robin Ingingo, Jean Shingiro et Janvier Niyokuru ont été transférés, le 17 mai 2016, à la prison de Mpimba après avoir passé 5 jours au cachot du SNR à Bujumbura. Ces personnes avaient été arrêtées le 12 mai 2016 dans le quartier V, numéro 43, dans la zone de Ngagara, commune Ntahangwa, par des policiers, qui avaient défoncé la porte de leurs maisons avant de s'y introduire. La police n'avait rien trouvé de compromettant.

Ces jeunes hommes ont été auditionnés par l'OMP avant d'être transférés en prison, sans aucune autre forme d'enquête et sans garanties de défense, en violation de l'article 14, alinéa 3b du Pacte International des Droits Civiles et Politiques, de l'article 38 de la constitution qui garantit le droit à un procès équitable et l'article 39 qui protège contre la privation de liberté en violation de la loi et le droit de la défense.

- En date du 13 mai 2016, au cachot de police de Rutana ,il y avait des détenus Elias Kijigo âgé de 17 ans, accusé de LCVG, Léopold Nshimirimana âgé de 25 ans, accusé de l’anthropophagie, ThérenceCiza âgé de 32 ans, accusé de vol simple, Daniel Nyobeye âgé de 41 ans, accusé d’abus de confiance et de vol qualifié dont les dossiers ont été clôturés dans les différents postes de police de la province de Rutana respectivement en dates du 27, 27,28 et 29 avril 2016.

Jusqu’en date du 13 mai 2016, ils n’étaient pas encore mis sous mandat d’arrêt ni en liberté provisoire, ce qui est une violation flagrante de l’article 37 du Code de Procédure Pénale qui oblige le Parquet de mettre immédiatement les retenus sous un mandat d’arrêt ou de les libérer.

I.6. DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

- N.O, un écolier de l’école primaire de Gitwenge en commune Gisagara, province Cankuzo, âgé de 11 ans, orphelin de père et de mère, a été violé en date du 05 mai 2016, à 10 heures pendant la récréation. L’auteur de ce viol a été décrit par cet élève mais la police n’a rien fait pour arrêter l’auteur présumé.

Selon les sources proches de l’enfant, ce dernier a été conduit à l’hôpital pour subir des soins médicaux. L’expertise médicale a eu lieu et les résultats sont entre les mains de la police judiciaire à Gisagara,province Cankuzo.

- Rosalie Niyonzima, âgée de 27 ans, a été battue et renvoyée chez elle par son mari légal avec ses deux enfants respectivement âgés de 5 ans et 3 ans. La scène s’est déroulée en date du 17 mai 2016, vers 21 heures sur la colline de Gihofi, commune de Bukemba en province de Rutana, selon les sources sur place. D’après la victime, son mari avait une concubine qu’il voulait à tout prix amener au lit conjugal. La victime a saisi le tribunal de résidence pour demander la pension alimentaire des enfants.
- Estella Himirimana a poignardé son mari sur la colline Yandaro, zone Jene, commune Kabarore en date du 21 mai 2016. La victime a été vite évacuée et hospitalisée au centre de santé de Jene. La dame en état d’ivresse était rentrée tardivement. Elle a été arrêtée et emprisonnée dans le cachot de la commune Kabarore.
- En date du 05 mai 2016, vers 22 heures, sur la colline de Nyembuye en zone Muzye de la commune de Giharo en province de Rutana, Renée Banyiyezako, âgée de 35 ans

et mère de 7 enfants, a été battue et blessée au niveau du visage et des bras par son mari légal, Sylvère Nikoyandemye, âgé de 40 ans.

La victime était accusée de vouloir empoisonner une concubine d'où elle a été rouée de coups de bâton et subi des coups de couteau. La victime s'est dirigée directement à l'hôpital de Gihofi pour se faire soigner au moment où son mari a été conduit devant l'OPJ du poste de police de Giharo pour la constitution de son dossier pénal.

- En date du 10 mai 2016, vers 21 heures, sur la colline de Ngomante, zone Gakungu en commune de Giharo, province de Rutana, Joas Ntibamirikana âgé de 35 ans a poignardé le nommé Ngira âgé de 49 ans et père de 12 enfants, mari de sa concubine. Ce dernier est mort sur le champ. Le parquet de Rutana s'est saisi d'office pour la flagrance en date du 13 mai 2016 et le TGI Rutana l'a condamné à une peine de 20 ans de servitude pénale pour meurtre et a acquitté l'épouse qui faisait objet de dispute.

II) DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DES CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES

- Le cadavre de la première personne tuée a été découvert le matin du 2 mai 2016 sur la colline de Bikingi, zone de Bukoro, en commune de Nyarusange.
- Le nommé Gatwa, originaire de la colline Gishiha a été retrouvé tué, dimanche 15 mai 2015, à Murara, zone Rusabagi, commune Burambi, province Rumonge.
- Le 18 mai 2016, un cadavre a été retrouvé près de l'usine BUSECO, situé à au moins 2 kilomètres du centre de Cibitoke. Ceux qui ont reconnu la personne disent qu'elle venait de sortir de la prison centrale de Mpimba car il y a 2 mois qu'elle avait bénéficié de la grâce présidentielle. Le motif de sa détention avait été le meurtre d'un commerçant. Des sources sur place ont ainsi indiqué qu'il s'agirait d'un règlement de compte.
- Le nommé Bunani, originaire de la colline de Twinkwavu, en commune de Cendajuru, a été retrouvé mort étranglé, le 17 mai 2016. Le cadavre était dans une fosse où il avait été jeté après l'assassinat, dans la nuit du 16 mai 2016, selon les sources sur place. Au niveau du Parquet de Cankuzo, le Procureur de la République a précisé que trois présumés auteurs de ce crime ont été déjà arrêtés pour des raisons d'enquêtes. Un cadavre a été découvert à Butuhurana, commune Isale, province de Bujumbura, le matin du 23 mai 2016. Les yeux de la victime avaient été arrachés d'où elle n'a pas pu être identifiée.

- En date du 23 mai 2016, vers le soir, un corps sans vie a été retrouvé sur la colline de Gasagara, commune de Makebuko, province de Gitega. Les sources sur place ont indiqué que la victime, Mathias Ruzobavako âgé de 55 ans a été poignardé. Il avait passé la soirée dans un bistrot de la place.
- En date du 23 mai 2016, un cadavre d'un jeune homme a été retrouvé dans la matinée de dimanche sur la colline Kaboga, zone Mugomera commune et province Ngozi. La victime était un motard de cette localité et aurait été tué dans la nuit de samedi. Sa moto avait été volée, selon les informations recueillies sur place.
- Un homme du nom de Dominique a été tué en date du 23 mai 2016, vers 9 heures du matin sur la colline de Mugendo-Ruko, zone de Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi. Selon nos sources, la victime ferait partie d'une bande armée de la localité et aurait été tué par un de ses frères d'armes.

II.2. DES POLICIERS ET DES MILITAIRES EX-FAB ET EX-PMPA, CIBLES D'ATTAQUES

Un officier de police porté disparu en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura

Le Commissaire de Police, Jérôme Ndikuriyo, ex-PMPA est porté disparu depuis le 27 mai 2016. Il est tombé dans une embuscade des hommes en uniformes militaires au moment où il rentrait de son bistrot communément appelé « Kwibuye », dans la zone urbaine de Kamenge. Certains témoins ont affirmé que les auteurs de cet enlèvement seraient des agents du SNR. D'autres disent qu'il n'était pas en bons termes avec certains hommes forts du pouvoir tandis qu'une autre opinion pense que Jérôme aurait été victime des conflits fonciers autour d'une propriété dans la province Bubanza.

Un policier blessé par grenade en zone urbaine de Ngagara, Mairie de Bujumbura

En date du 27 mai 2016, vers 19 heures 30 minutes, un policier a été blessé par une grenade qui a été lancée au quartier IX de la zone urbaine de Ngagara, en Mairie de Bujumbura, tout près du domicile du porte-parole du parti CNDD-FDD, Honorable Gélase Ndabirabe. Celui qui aurait lancé la grenade l'a fait à partir d'une maison en chantier qui se trouve en face du domicile ciblé. Le porte-parole de la police a pourtant affirmé que cette grenade n'avait pas été lancée en direction de la demeure de Monsieur Gélase Ndabirabe.

II.3. AUTRES ATTAQUES ARMEES

Deux personnes ont été tuées sur la colline Mukanda, zone Mubuga, commune et province Gitega

Le soir du 2 mai 2016, 2 personnes ont été tuées sur la colline Mukanda, zone Mubuga, commune et province Gitega. Il s'agissait de Zacharie Nahimana âgé de 60 ans et son épouse. Ils ont été tués par des hommes armés de fusil et de poignards, qui sont partis sans être identifiés, selon des sources sur place.

Deux personnes tuées dans une attaque armée dans un bar en commune Ndava, province Mwaro

Un OPJ surnommé Afandé et une sentinelle à la permanence du parti CNDD-FDD ont été tués lors de l'attaque perpétrée par des hommes armés non identifiés sur la colline Ndava, province Mwaro, en date du 24 mai 2016. Au cours de cette même attaque, Eric, infirmier au dispensaire de Ndava, Dieudonné enseignant à l'EP Ndava et une sentinelle du bar attaqué ont été blessés.

Une personne tuée en commune Mutaho, province de Gitega

Une personne prénommée Jonas a été tuée le 26 mai 2016, sur la colline Nzove, commune Mutaho, province Gitega. Elle aurait été victime de conflits de leadership au sein du parti CNDD-FDD entre des Imbonerakure et leurs représentants. Les informations recueillies sur place, ont indiqué qu'elle aurait été tuée par ses confrères du parti CNDD-FDD, dont le chef de colline qui l'accusait d'avoir été auteur de l'attaque dirigée contre un ménage d'une certaine Clotilde, membre influent au sein de ce parti.

Une personne tuée et un enfant blessé dans une attaque armée en commune Mugamba

Le domicile d'un commerçant de vaches, Nestor Nibaruta alias Baruta, se trouvant sur la colline Mutobo, zone Kibezi, commune Mugamba, a été attaqué dans la nuit du 11 au 12 mai 2016, par des hommes armés non identifiés. Ce chef de famille a été tué tandis que son fils a été blessé par grenade et évacué à l'Hôpital de Matana.

Une personne tuée en commune de Mugamba, province Bururi

En date du 26 mai 2016, une personne connue sous le nom de Kavyonzi, a été tuée par des hommes armés non identifiés sur la colline Ruhinga, commune Mugamba, province de Bururi. Les mobiles de ce meurtre ne sont pas connus.

Deux personnes tuées et huit blessées en zone urbaine de Bwiza, Mairie de Bujumbura

Dans la nuit du 8 mai 2016, vers 21 heures, à la 6^{ème} avenue n° 81 de la zone urbaine de Bwiza, des hommes armés non identifiés, ont attaqué un bar nommé « Kugiti ». Deux personnes sont mortes au cours de cette attaque : il s'agit du propriétaire du bar prénommé Léonidas, qui est mort sur le coup, et d'un échangeur de monnaie, qui a succombé à ses blessures à l'hôpital. Huit personnes ont été blessées au cours de cette attaque.

Une femme blessée lors d'une embuscade tendue par des hommes armés en uniforme de police en commune Muhuta, province Bujumbura rural

Des hommes armés ont tendu une embuscade en date du 24 mai 2016, sur la RN 3, au niveau de la localité de Nyaruhongoka, commune de Muhuta, en province de Bujumbura rural, blessant une femme. Selon les sources sur place, une importante somme d'argent dont le montant est inconnu aurait été volée.

Trois personnes blessées dans une attaque d'un bar en zone urbaine de Kinama, Mairie de Bujumbura

Au moins trois personnes blessées ont été enregistrées lors d'une attaque à la grenade qui avait ciblé le bar chez Masumbuko se trouvant à la 4^{ème} Avenue du quartier Ngozi, dans la zone urbaine de Kinama, commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura, en date du 28 mai 2016, vers 20 heures. Parmi les blessés, se trouvait la femme du propriétaire du bar. Pourtant, le bar se trouve non loin du chef-lieu de la zone Kinama, selon les sources sur place.

Deux personnes blessées par grenade en zone urbaine de Buterere, Mairie de Bujumbura

Le soir du 24 mai 2016, deux personnes ont été blessées par grenade au quartier I à « Ku Mwibere », de la zone Buterere, d'après une source administrative ;

Une personne blessée dans une attaque armée en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Dans la nuit du 4 mai 2016, une personne a été blessée par des hommes armés dans la zone de Musaga, quartier Gitaramuka, qui lui ont tirés dessus. Ce jeune homme serait un Imbonerakure. Il a été acheminé à l'hôpital. Très tôt le matin, la police a envahi le quartier et a arrêté plus de 80 personnes qui ont été acheminé au cachot de la zone Musaga.

Deux personnes blessées dans une attaque armée sur un ménage du camp de réfugiés congolais en province de Cankuzo

Un ménage du camp de réfugiés congolais se trouvant sur la colline Kavumu, zone Minyare, commune Cankuzo a été attaqué par un homme armé de fusil dans la nuit du 10 mai 2016. Lors de cette attaque, deux personnes ont été blessées. Elles ont été par la suite évacuées à l'hôpital Cankuzo où elles subissent les soins médicaux.

Deux personnes blessées dans une attaque des hommes armés en uniformes militaires en commune Mugamba, province Bururi

Deux personnes ont été blessées lors d'une attaque par des hommes en uniformes militaires, sur la colline Coma, commune Mugamba, province Bururi, le 19 mai 2016. Ces deux personnes ont été attaquées à leurs domiciles, et l'une d'entre elle a été grièvement blessée. Il s'agit d'un prénommé Jacob qui a été transporté dans un hôpital à Bujumbura. Il est accusé par des jeunes de Mugamba de les dénoncer à tort auprès des forces de l'ordre comme étant des rebelles.

Un vendeur de charbon blessé par balle en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

En date du 17 mai 2016, un vendeur de charbon a été blessé par balles, au niveau de la jambe, au quartier Kajiji, zone urbaine de Kanyosha, en Mairie de Bujumbura, par des hommes armés non identifiés.

Deux personnes blessées dans une attaque armée en commune de Mugamba, province de Bururi

En date du 20 mai 2016, une attaque armée a été perpétrée par des hommes armés, faisant deux personnes blessées grièvement sur la colline Mukara, commune Mugamba, province de Bururi. La personne visée était un élève du Lycée Communal de Mugamba qui serait impliqué dans les arrestations des jeunes de la commune, selon les sources sur place.

II.4. D'AUTRES FAITS RELEVES

- Au Lycée Communal de Mugamba, un ancien élève du nom d'Ernest Nkuzimana, sèmerait la terreur dans cet établissement. Il aurait abandonné les cours au début du mois d'avril 2015 et serait revenu le 19 mai 2016. Il était accusé par les élèves d'être un Imbonerakure et de travailler pour le SNR en les dénonçant à tort, de faire partie de la rébellion et d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat. Lors d'une réunion de la direction qui s'est tenue le 19 mai 2016, le directeur et le corps professoral ont décidé que l'élève reprenne les études. Cette décision a été annoncée aux élèves le 20 mai 2016. Ces derniers ont tout de suite réagi en refusant de poursuivre les cours arguant qu'ils ne pouvaient pas étudier avec un élève qui les dénonce à tort d'avoir participé aux manifestations anti 3^{ème} mandat. Le directeur aurait dit aux élèves, qu'Ernest Nkuzimana qui avait abandonné les études, pour

aller dans la rébellion et qu'il s'était rendu, pouvait regagner l'école. Les élèves du Lycée communal ont campé sur leur position et ont décidé de ne pas aller aux cours tant que cet élève serait parmi eux. Néanmoins, Ernest Nkuzimana n'a jamais accepté d'avoir fait partie de la rébellion.

- Noëlla Mawumbwa, préfète des études à l'École Paramédicale de Muramvya, a été poignardé en date du 27 mai 2016. Le présumé auteur est un élève qui venait d'apprendre qu'il ne participera pas aux stages de fin d'études. La victime a été évacuée à l'hôpital de Muramvya. Selon le Directeur de l'école, l'élève a été appréhendé par la police.
- Dans la nuit du 28 mai 2016 vers 20 heures, sur la colline, zone, Commune et province de Cankuzo, trois militaires ont failli être enlevés par le député Anglebert Ngendabanka avec ses trois policiers garde-corps.

C'était au marché de Cankuzo centre où ces militaires attendaient le véhicule de leur commandant mais ils ont été surpris par une voiture de type TI du député Anglebert et il a intimé à ces militaires, qui étaient sans armes, l'ordre de monter dans sa voiture. Ces derniers ont fui vers un cabaret qui était tout près d'eux mais ce député avec sa garde ont défoncé la porte de ce cabaret pour attraper ces militaires. Ces militaires ont résisté en échangeant des coups de poing avec ce député (et sa garde) mais les militaires qui étaient aux environs, travaillant au CECAD, sont intervenus.

A ce moment, le commandant du camp Mutukura et le sous commissaire PSI sont venus d'où Anglebert et sa garde se sont empressés de quitter les lieux. Ces militaires agressés, sont rentrés avec ses collègues, sains et saufs, au camp Mutukura.

- Salvator Nyawenda, vieux de 60 ans, de la colline et zone Nyamugari, en commune Cendajuru, sous-colline Ruvumu, a été décapité à son domicile dans la nuit du 31 mai 2016 par des malfaiteurs non encore identifiés. Selon les voisins, la victime aurait été tuée pour cause de sorcellerie et avait déjà échappé à la mort deux fois. Huit personnes ont été appréhendées par la police et mises au cachot de la commune Cendajuru pour enquête.

III) DES PHENOMENES RECURRENTS

Dans ce rapport les phénomènes récurrents observés sont les suivants

1) Identité des victimes

Deux catégories de victimes reviennent souvent : les jeunes, les militaires et policiers ex-FAB

2) Les moyens utilisés :

Les violations et allégations rapportées ont été commises avec des armes à feu dont des grenades dans un certain nombre de cas. Le phénomène de cadavres non identifiés est aussi relevé.

3) Les lieux

La plupart d'allégations et de violations des droits de l'homme touchent particulièrement les quartiers et communes contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza : les quartiers de Musaga, Ngagara ainsi que la commune de Mugamba en province Bururi.

4) Les auteurs présumés

Dans la plupart des cas, il s'agit des hommes armés en uniformes militaires ou policières, des policiers et des jeunes du parti au pouvoir appelés Imbonerakure.

IV. DES INSTRUMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX VIOLES

Le Burundi a pris de nombreux engagements en matière de protection des droits de l'homme et le pays étant moniste, tous les textes ratifiés font partie intégrante de la constitution burundaise en vertu de l'article 19. Le Burundi a ratifié le Pacte International des Droits Civiles et Politiques qui protège le droit à la vie (en son article 6), la liberté et la sécurité de toute personne en prohibant l'arrestation et la détention arbitraire (en son article 9).

Il a également ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples qui protège aussi le droit à la vie en son article 4. Enfin, la constitution burundaise protège également le droit à la vie en son article 24. Elle protège le droit à la liberté de sa personne, le droit à l'intégrité physique et psychique, la liberté de mouvement et prohibe les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en son article 25.

Il faudrait souligner que les enlèvements suivis de disparitions forcés se multiplient au moment où le pays traine à ratifier la convention sur les disparitions forcées.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les différentes allégations et autres faits sécuritaires rapportés dans ce bulletin sont révélateurs de la situation toujours préoccupante au Burundi. Les allégations de violations et les faits sécuritaires mettent en exergue, en effet, une situation politico-sécuritaire toujours malsaine et qui devrait interpeller les différents protagonistes pour s'atteler à la recherche de solutions durables, afin de restaurer la sérénité dans le pays.

Au vu de l'évolution de la situation, la Ligue ITEKA recommande ce qui suit :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De respecter et de faire respecter les droits de ses citoyens.
- De s'engager véritablement sur la voie du dialogue pour ramener la paix dans le pays
- De ratifier la convention sur les disparitions forcées

B) A l'UA

- D'envoyer une force militaire de protection de la population en détresse ;
- De faire pression sur les acteurs engagés dans les pourparlers entre le gouvernement et l'opposition.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies :

- De prendre des résolutions susceptibles faire cesser les violations des droits de l'homme dont sont victimes les Burundais ;
- De tirer les leçons des conséquences sur les pays qui ont connu des situations de graves violations des droits de l'homme ;

D) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité

